



Evaluation de la phase de test – Mandat 2

Présentation du 14 mars 2016

Différences essentielles entre les processus en phase de test et dans le système standard

- Les diverses étapes de procédure des nouvelles phases préparatoire et cadencée se déroulent selon un rythme défini.
- Les requérants d'asile se voient accorder un conseil et une représentation juridiques.
- Collaboration interdisciplinaire : les collaborateurs du SEM chargés de la phase préparatoire, de la phase cadencée, de la phase du retour et de la phase Dublin ainsi que les spécialistes de l'identification se trouvent tous au même étage du même bâtiment, où se trouvent également les représentants juridiques et le personnel chargé du conseil en vue du retour.
- Les documents remis par les requérants d'asile sont systématiquement transmis au plus vite au Corps des gardes-frontière, qui est chargé d'en vérifier l'authenticité.
- Les clarifications d'identité et l'analyse des résultats des comparaisons dans les banques de données sont effectuées sur place, et ce, dès l'arrivée des requérants.

Différences essentielles entre les processus en phase de test et dans le système standard

- Dès que la phase préparatoire indique l'existence probable d'un cas Dublin, la Section Phase Dublin / Retour rattachée à la Division Phase de test en est informée et une requête Dublin est alors déposée.
- Dans la procédure Dublin, la première audition est remplacée par l'entretien préliminaire de conseil, plus simple et plus rapide.
- Après les trois semaines de phase préparatoire, tous les éclaircissements à court terme ont en principe été réalisés, si bien qu'une audition peut être rapidement menée dans le cadre de la phase cadencée qui lui succède.
- Juste après la notification de la décision négative en matière d'asile par le représentant juridique, l'entretien de départ a lieu au centre pilote.
- L'obtention des documents de voyage est lancée directement au centre pilote.

Cas de figure et durées de traitement

Méthode

- Analyse de toutes les demandes d'asile déposées de janvier 2014 à août 2015 (premières demandes uniquement) en phase de test et dans le système standard.
- Mesure des durées écoulées entre les différents moments-clés de la procédure tels qu'enregistrés dans SYMIC (dates de l'entrée, du dépôt de la demande d'asile, de la première audition, de l'audition proprement dite, de la décision, de l'exécution du renvoi, etc.).

Cas Dublin

- En phase de test, en moyenne, les cas Dublin traités débouchent **sur une décision d'asile 13 jours plus vite et la décision entre en force 21 jours plus tôt.**
- La proportion de départs contrôlés dans le système standard et en phase de test est similaire.

Cas de figure et durées de traitement

Traitement des cas dans la procédure accélérée

- Comparativement au système standard, en cas de procédure accélérée, la durée de traitement des demandes d'asile en phase de test **jusqu'à l'entrée en force d'une décision est raccourcie de 28 jours.**
- En phase de test, 48 % de toutes les premières demandes déposées durant la période examinée ont été traitées dans le cadre de la procédure accélérée, contre 12 % dans le système standard.

Traitement des cas dans la procédure étendue

- Comparativement au système standard, en cas de procédure étendue, la durée de traitement des demandes d'asile en phase de test jusqu'à l'exécution de l'audition est **raccourcie de 127 jours.**
- En phase de test, 16 % de toutes les premières demandes déposées durant la période examinée ont été traitées dans le cadre de la procédure étendue, contre 63 % dans le système standard.

Cas de figure et durées de traitement

Etapes de procédure

- Il apparaît ainsi que les durées de traitement des diverses étapes de procédure en phase de test sont plus courtes que dans le système standard : la seule étape qui ait pris plus de temps en phase de test est la première audition. A cet égard, le retard pris en phase de test – par rapport au système standard – est de 3 ou 4 jours.
- Les inconvénients liés à la panification des auditions en sont la cause.

Appréciation globale des processus ainsi que de l'organisation de la phase de test

- Les durées de traitement de la procédure et le nombre de départs contrôlés font apparaître que la phase de test offre des avantages, par rapport au système standard, situés dans une fourchette de «faibles» à «considérables» selon la catégorie de cas.
- En phase de test, les avantages sont très importants dans tous les cas qui, dans le système standard, seraient normalement dévolus à la procédure à la centrale, mais sur lesquels le centre pilote est ici habilité à statuer et qu'il peut donc traiter et exécuter de manière décentralisée.
- Il n'est apparu au cours de la phase de test aucun problème fondamental susceptible de mettre en péril l'exploitation du centre et d'imposer un profond remaniement de la conception de la phase de test au centre pilote.
- Comme l'on pouvait s'y attendre, la phase initiale a connu quelques problèmes de mise en œuvre et révélé de petits défauts de conception. Bon nombre de ces problèmes ont cependant été résolus dans l'intervalle.
- Le principal domaine qui renferme encore un potentiel d'améliorations susceptibles d'être apportées à court terme est la réduction des fluctuations quotidiennes des tâches relevant des différentes étapes de procédure.